

MAIRIE

18320 BEFFES



Téléphone 02 48 76 51 08

Télécopie 02 48 76 50 10

e-mail : mairie@beffes.fr

site : www.beffes.fr

Procès-verbal de Conseil Municipal Extraordinaire

Séance du 04 Décembre 2023

L'an 2023 et le 04 Décembre à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE sous la présidence de LE CAM Olivier, Maire.

Présents : M. LE CAM Olivier, Maire, Mmes : BARRIERE Christelle, BRIDIER Anne-Sophie, CHABIN Patricia, METENIER Martine, MM : DEBIENNE Frédéric, DESPIEGALAERE Thierry, GODARD Marc, HERARD Claude, PERRIN Jean, TARDIVON Guy

Excusé(s) ayant donné procuration : M. SERVOIS BERTRAND à M. LE CAM Olivier

Absent(s) : Mme FERNANDES Virginie, M. SMITH Thierry

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 11

Date de la convocation : 29/11/2023

Date d'affichage : 29/11/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 11/12/2023 et publication ou notification du 11/12/2023

A été nommé(e) secrétaire : M. PERRIN Jean

SOMMAIRE

- Autorisation de participer à une vente aux enchères : matériels du restaurant " La bonne époque " - n° 2023052

LE CONSEIL MUNICIPAL ARRETE LE PROCES-VERBAL DU 06 OCTOBRE 2023

Autorisation de participer à une vente aux enchères : matériels du restaurant " La bonne époque "

réf : 2023052

Vu le code général des collectivités, et notamment son article L 2241-1,

La commune de BEFFES envisage de faire l'acquisition aux enchères publiques d'une partie du matériel de cuisine et d'une partie des meubles du restaurant « La bonne époque ». En effet, cette acquisition réalisée dans un but communal permettra de trouver plus facilement un repreneur.

Pour ce faire, il convient de prévoir un budget maximum de 16 000€

Les explications de Mr le Maire entendues,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De participer à la vente aux enchères relative au restaurant « La bonne époque »,
- D'autoriser Mr le Maire à soutenir des enchères,
- D'autoriser Mr le Maire à procéder au paiement pour les achats sus visés dans la limite de 16 000€,
- D'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire. Les crédits suffisants sont inscrits au budget de la commune.

A l'unanimité (pour : 12 - contre : 0 - abstentions : 0)

Le Maire,
LE CAM Olivier



Le secrétaire de séance,
PERRIN Jean

